

Beissier

AGUAPLAST TOP FILL

Version: 4 Révision: 15/06/2018

Revisión precedente: 03/11/2015

Date d'impression: 15/06/2018

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU L'ENTREPRISE

- 1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT: AGUAPLAST TOP FILL
- 1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES ET DÉCONSEILLÉES:
Utilisations prévues (principales fonctions techniques): ☐ Industriel ☒ Professionnel ☒ Consommation
 # *Mastic.*
Utilisations déconseillées:
 Aucune. Comme il n'est pas classé comme dangereux, ce produit peut être utilisé par d'autres moyens que les utilisations identifiées, mais toutes les utilisations doivent être compatibles avec les directives de sécurité spécifiées.
Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:
 Sans restriction.
- 1.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:
 BEISSIER, S.A.U.
 Txirrita Maleo, 14 - 20100 - Rentería (Guipúzcoa)
 Téléphone: +34 902 100250 - Fax: +34 902 100249
Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:
 beissier.laboratorio@beissier.es
- 1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE: +34 902 100250 (8:00-13:00 / 14:30-17:00 h.) (heures ouvrables)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:
 Ce produit n'est pas classé comme dangereux, en accord avec le Règlement (UE) n° 1272/2008~1221/2015 (CLP)
 Note: Ce produit ne nécessite pas de fiche de données de sécurité (FDS) conformément à la réglementation (CE) nr 2015/830. S'il est utilisé comme recommandé ou dans des conditions normales, il ne devrait pas représenter de risque physicochimique, pour la sécurité sanitaire ou pour l'environnement. Cependant, une FDS peut être fournie gracieusement pour répondre à la demande d'un client.
- 2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:
 # *Ce produit ne requiert pas de pictogrammes, en accord avec le Règlement (UE) n° 1272/2008~1221/2015 (CLP)*
Mentions de danger:
 Aucune.
Conseils de prudence:
 Aucune.
Indications additionnelles:
 Aucune.
Substances qui contribuent à la classification:
 Aucune.
- 2.3 AUTRES DANGERS:
 Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange:
Autres dangers physico-chimiques: On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes.
Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine: # *Une exposition prolongée à des vapeurs peut provoquer somnolence passagère. En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.*
Autres effets néfastes pour l'environnement: Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB.

Beissier

AGUAPLAST TOP FILL

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- 3.1 SUBSTANCES:
Non applicable (mélange).
- 3.2 MÉLANGES:
Ce produit-ci est un mélange.
Description chimique:
Mélange de pigments, charges, résines et additifs en milieu aqueux.
- COMPOSANTS DANGEREUX:
Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:
Aucune
- Impuretés:
Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit.
- Stabilisateurs:
Aucun
- Référence à d'autres sections:
Pour plus d'informations, voir rubriques 8, 11 et 12.
- SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):
Liste mise à jour par l'ECHA sur 07/07/2017.
Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:
Aucune
Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:
Aucune
- SUBSTANCES PERSISTANTES, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÈS PERSISTANTES ET TRÈS BIOACCUMULABLES (VPVB):
Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS:

Les symptômes peuvent apparaître après l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient.

Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
<u>Inhalation:</u>	Habituellement il ne produit pas de symptômes.	S'il y a des symptômes, porter la victime en plein air.
<u>Peau:</u>	# En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.	Oter les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau. Ne pas utiliser de solvants.
<u>Yeux:</u>	# Le contact avec les yeux cause rougeur et douleur.	Enlever les verres de contact. Rinçage à l'eau immédiat et abondant, en maintenant les paupières écartées. Si l'irritation persiste, faire appel à un médecin.
<u>Ingestion:</u>	Par ingestion en grandes quantités, peut occasionner des malaises gastrointestinaux.	Appeler un médecin. Rincer la bouche et ensuite boire abondamment de l'eau.

4.2 PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS:
Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11

4.3 INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:
Information pour le médecin: Le traitement doit se diriger au contrôle des symptômes et des conditions cliniques du patient.
Antidotes et contre-indications: Il n'est pas connu un antidote spécifique.

Beissier

AGUAPLAST TOP FILL

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1 **MOYENS D'EXTINCTION:**
En cas d'incendie dans l'alentour, tous les agents extincteurs sont permis.
- 5.2 **DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:**
Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.
- 5.3 **CONSEILS AUX POMPIERS:**
Équipements de protection particuliers: Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques.
Autres recommandations: Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1 **PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:**
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- 6.2 **PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:**
Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.
- 6.3 **MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:**
Transférer à un récipient approprié pour sa récupération ou élimination. Laver les résidus avec de l'eau.
- 6.4 **RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS:**
Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir la section 1.
Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir la section 7.
Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.
Pour l'élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 **PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:**
Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.
Recommandations générales:
Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts.
Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:
Non applicable.
Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:
Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones d'application et séchage. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.
Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:
Éviter tout déversement à l'environnement. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.
- 7.2 **CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:**
Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Tenir éloigné des sources de chaleur. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10.
Classe de magasin : D'après les dispositions en vigueur.
Temps de stockage : 60. mois
Températures : min: 5. °C, max: 40. °C (recommandé).
Matières incompatibles:
Tenir à l'écart des agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.
Type d'emballage:
Selon réglementations en vigueur.
Quantités limites (Seveso III): # Directive 2012/18/UE:
Non applicable.
- 7.3 **UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES:**
Il n'existe pas de recommandations particulières différentes à celles indiquées pour l'usage de ce produit.

Beissier

AGUAPLAST TOP FILL

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:

Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite à normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE) INRS 2012 (ED 984):

Non établi.

VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):

Non établi

NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est considéré comme sûr, dérivée de données toxicologiques selon directrices spécifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent différer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une déterminée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considérées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

Niveau dérivé sans effet, travailleurs:

- Effets systémiques, aiguë et chroniques:

Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

DNEL Inhalation

mg/m3

-

DNEL Cutanée

mg/kg bw/d

-

DNEL Oral

mg/kg bw/d

-

Niveau dérivé sans effet, travailleurs:

- Effets locaux, aiguë et chroniques:

Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

DNEL Inhalation

mg/m3

-

DNEL Cutanée

mg/cm2

-

DNEL Yeux

mg/cm2

-

Niveau dérivé sans effet, population générale:

- Effets systémiques, aiguë et chroniques:

Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

DNEL Inhalation

mg/m3

-

DNEL Cutanée

mg/kg bw/d

-

DNEL Oral

mg/kg bw/d

-

Niveau dérivé sans effet, population générale:

- Effets locaux, aiguë et chroniques:

Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

DNEL Inhalation

mg/m3

-

DNEL Cutanée

mg/cm2

-

DNEL Yeux

mg/cm2

-

CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):Concentration prévisible sans effet, organismes aquatiques:

- Eau douce, marin et déversements intermittents:

Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

PNEC Eau douce

mg/l

-

PNEC Marin

mg/l

-

PNEC Intermittent

mg/l

-

- Usines traitement des eaux usées (STP) et sédiments dans l'eau douce et marine:

Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

PNEC STP

mg/l

-

PNEC Sédiments

mg/kg dry weight

-

PNEC Sédiments

mg/kg dry weight

-

Concentration prévisible sans effet, organismes terrestres:

- Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l'homme:

Non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

PNEC Air

mg/m3

-

PNEC Sol

mg/kg dry weight

-

PNEC Oral

mg/kg bw/d

-

8.2

CONTRÔLES D'EXPOSITION:MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:

Des mesures spéciales ne sont pas requises.

Protection respiratoire: Non applicable.Protection des yeux et du visage: On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.Protection des mains et de la peau: L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau.CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: Directive 89/686/CEE~96/58/CE:

Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'environnement de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondance marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc.), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

Masque:

Non, à moins que la ventilation ne soit suffisante.

Lunettes:

Lunettes de sécurité avec des protections latérales adéquates (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.

Écran facial:

Non.

Gants:

Gants en gomme de néoprène (EN374). Gants en gomme de nitrile (EN374). Utiliser la technique correcte d'enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.

Bottes:

Non.

Tablier:

Non.

Combinaison:

Non.

Risques thermiques:

Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter tout déversement à l'environnement. Éviter les émissions à l'atmosphère.

Déversements sur le sol: Éviter l'infiltration dans les sols.Déversement dans l'eau: Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.- Loi de gestion de l'eau: # Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE.Émissions atmosphériques: En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l'atmosphère durant la manipulation et l'utilisation. Éviter l'émission à l'atmosphère.

- COV (installations industrielles): # Si le produit est utilisé dans une installation industrielle, il faut vérifier si est applicable d'après la Directive 2010/75/CE, relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certaines activités et installations: Solvants: 0.6% Poids, COV (livraison): 0.6% Poids, COV: 0.3% C (exprimé comme carbone), Poids Moléculaire (moyen): 79.9, Nombre d'atomes de C (moyen): 3.3.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 INFORMATION SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:**Aspect

- État physique : Pâte.
- Couleur : Blanc.
- Seuil olfactif : Non disponible (mélange).

Valeur pH

- pH : # 8. ± 1. à 20°C

Changement d'état

- Point de fusion : Non applicable (mélange).

Densité

- Densité de vapeur : # Non disponible
- Densité relative : # 1.4 ± 0.05 à 23/4°C Relative eau

Stabilité

- Température décomposition : Non disponible

Viscosité:

- Viscosité dynamique : Non applicable

Volatilité:

- Taux d'évaporation : # Non applicable
- Tension de vapeur : # 17.5* mmHg à 20°C
- Tension de vapeur : # 12.3* kPa à 50°C

Solubilité(s)

- Solubilité dans l'eau : Non applicable
- Liposolubilité : Non disponible (mélange non testé).
- Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable (mélange).

Inflammabilité:

- Point d'éclair : Non applicable
- Température auto-inflammation : Non applicable (il maintient pas la combustion).

Propriétés explosives:

Non disponible.

Propriétés comburantes:

Non classé comme produit comburant.

*Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange.

9.2 AUTRES INFORMATIONS:

- Chaleur de combustion : # 288* Kcal/kg
- COV (livraison) : # 0.6 % Poids
- COV (livraison) : # 8.8 g/l

Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1 RÉACTIVITÉ:**Corrosion pour les métaux: Il n'est pas corrosif pour les métaux.Propriétés pyrophoriques: In n'est pas pyrophorique.**10.2 STABILITÉ CHIMIQUE:**

Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:

Possible réaction dangereuse avec acides.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER:Chaleur: Tenir éloigné des sources de chaleur.Lumière: S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire.Air: # Le produit n'est pas affecté par l'exposition à l'air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts.Pression: # Irrélevant.

Chocs: # Le produit n'est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l'emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.

10.5 MATIÈRES INCOMPATIBLES:

Tenir à l'écart des d'agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:

Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone.

Beissier

AGUAPLAST TOP FILL

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~1221/2015 (CLP).

11.1 INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES:TOXICITÉ AIGUË:

Dosages et concentrations letales de composants individuels:
Non disponible

Dose sans effet observé

Non disponible

Dose minimale avec effet observé

Non disponible

INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: Toxicité aiguë:

Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés
<u>Inhalation:</u> Non classé	ATE > 20000 mg/m3	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Cutanée:</u> Non classé	ATE > 2000 mg/kg	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Oculaire:</u> Non classé	Non disponible	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).
<u>Ingestion:</u> Non classé	ATE > 5000 mg/kg	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés
<u>Corrossivité/irritation respiratoire:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Corrossivité/irritation cutanée:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Lésions/irritation oculaire graves:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant grave par contact avec les yeux (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Sensibilisation respiratoire:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
<u>Sensibilisation cutanée:</u> Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés
<u>Danger par aspiration:</u> Non classé	-	-	Non applicable (paste).

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répétée (RE):

Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité spécifique pour certains organes cibles (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

EFFETS CMR:

Effets cancérogènes: N'est pas considéré comme un produit cancérogène.

Génotoxicité: N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

Toxicité pour la reproduction: N'est pas préjudiciable pour la fertilité. N'est pas préjudiciable pour le développement du fœtus.

Effets via l'allaitement: Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:

Routes d'exposition: # *Peut s'absorber par inhalation de la vapeur, à travers la peau et par ingestion.*

Exposition à court terme: # *Peut irriter les yeux et la peau.*

Exposition prolongée ou répétée: # *Le contact répété ou prolongé peut provoquer l'élimination de la graisse naturelle de la peau, donnant comme résultat dermatite de contact non allergique et absorption à travers la peau.*

Beissier

AGUAPLAST TOP FILL

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~1221/2015 (CLP).

12.1 TOXICITÉ:

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
de composants individuels :

Non disponible

Concentration sans effet observé

Non disponible

Concentration minimale avec effet observé

Non disponible

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:

Non disponible.

12.3 POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:

Non disponible.

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL:

Non disponible.

12.5 RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION PBT ET MPMB: Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/mPmB.

12.6 AUTRES EFFETS NOCIFS:

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone: Non disponible.

Potentiel de formation photochimique d'ozone: Non disponible.

Potentiel de réchauffement climatique: Non disponible.

Potentiel de perturbation du système endocrinien: Non disponible.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS: # Directive 2008/98/CE~Règlement (UE) n° 1357/2014:**

Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Élimination d'emballages souillés: # Directive 94/62/CE~2005/20/CE, Décision 2000/532/CE~2014/955/UE:

Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée. Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit.

Procédures de neutralisation ou destruction du produit:

Décharge officiellement autorisée, en accord avec les réglementations locales.

Beissier

AGUAPLAST TOP FILL

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT14.1 NUMÉRO ONU: Non applicable14.2 NOM D'EXPÉDITION DES NATIONS UNIES: Non applicable14.3 CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT ET GROUPE D'EMBALLAGE:14.4 Transport par route (ADR 2017) et
Transport par chemin de fer (RID 2017):
Non réglementéTransport voie maritime (IMDG 37-14):
Non réglementéTransport voie aérienne (ICAO/IATA 2016):
Non réglementéTransport par voies de navigation intérieures (ADN):
Non réglementé14.5 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:
Non applicable (non classé comme dangereux pour l'environnement).14.6 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR:
*S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécurisés. Assurer une ventilation adéquate.*14.7 TRANSPORT EN VRAC CONFORMÉMENT À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU REVUEIL IBC:
Non applicable.**SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1 RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES UE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:
Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérées tout au long de cette fiche de données de sécurité.Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation: Voir la section 1.2Avertissement tactile de danger: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).Protection de sécurité pour des enfants: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).AUTRES LÉGISLATIONS:Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III): Voir la section 7.2Autres législations locales:
*Le destinataire doit vérifier l'existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.*15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:
Pour ce mélange n'a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS**16.1** TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:

Non applicable.

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

- European Chemicals Agency: ECHA, <http://echa.europa.eu/>
- EUR-Lex L'accès au droit de l'Union européenne, <http://eur-lex.europa.eu/>
- Industrial Solvents Handbook, Ibert Mellan (Noyes Data Co., 1970).

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- REACH: Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
- EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées.
- CAS: Service américain d'enregistrement des produits chimiques.
- UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
- SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- COV: Composés Organiques Volatiles.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
- PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- ONU: Organisation des Nations Unies.
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route.
- RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses.
- IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
- IATA: Association du Transport aérien international.
- ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2015/830.

HISTOIRE:

Version: 3
Version: 4

Révision:

03/11/2015
15/06/2018

Modifications en ce qui concerne la Fiche de données de sécurité précédente:

Les possibles changements législatifs, contextuelles, numériques, méthodologiques et normatifs en ce qui concerne la version précédente sont mis en évidence dans cette Fiche de données de sécurité par une marque # en couleur rouge et en italique.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.